

Retraite de yoga et méditation
au Centre Tara, Bonsecours –30 janvier au 1 février 2026

Dégagement de responsabilité

Je reconnais qu'il y a de nombreux bénéfices à la pratique du yoga, et qu'une grande partie de la beauté du yoga est d'écouter ma voix intérieure et de faire des choix conscients et intelligents pour mon corps.

Cependant, je comprends aussi que, même si le professeur s'engage à prendre toutes les dispositions requises pour assurer ma sécurité et mon bien-être durant chaque cours ou atelier, le yoga, comme toute activité physique, peut occasionner certains inconforts et/ou comporter des risques de blessures. En apposant mes initiales dans le formulaire d'inscription, j'assume la pleine responsabilité pour ma santé et mon bien-être et je dégage Stéphanie Cormier, Centre Tara, et les autres participants de toute responsabilité légale pour les problèmes/blessures qui pourraient subvenir durant la retraite de yoga du 30 janvier au 1 février 2026 au Centre Tara.

Politique de remboursement

- Dépôt de 100\$ à l'inscription non-remboursable
- Coût total de la retraite payable au plus tard le 30 décembre 2025
- Aucun remboursement après le 30 décembre 2025. Vous pouvez transférer votre réservation à une autre personne si vous trouvez un remplaçant.